

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet STABULATION GENISSE sur la commune principale de l'AIOT KERANQUERE 22110 PLOUGUERNEVEL.

La référence de votre dossier est A-3-NP8JSBZ7N et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 30/06/2023 à 18h11 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **77774917700021**

Organisme : **EILYPS GROUP**

Fonction : **Conseillère Environnement**

Personne morale

N° SIRET **41875018800025**

Raison sociale **GAEC LA MOTTE COATHUAL**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

KERANQUERE

22110 PLOUGUERNEVEL

Signataire

Qualité : **CO GERANT**

Référent

Fonction : **CO-GERANT**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **STABULATION GENISSE**

Description des activités :

- Démolition de la stabulation existante (pas assez profonde) - Construction d'une stabulation génisses avec des panneaux photovoltaïques sur la toiture

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

KERANQUERE

22110 PLOUGUERNEVEL

X : 237123

Y : 6809351

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

La démolition concerne la stabulation existante (pas assez profonde) qui se fera conformément aux règles de démolition. Elle permettra de construire le projet, l'emprise démolie est de 213m². La construction sera implantée au l'Est des bâtiments existants. Elle sera composée d'un mono-pente de 31.20 m x 12.70 m, pour une hauteur au faîtage de 6.35 m. Les pignons seront habillés d'un mur béton en partie basse avec un bardage en tôle teinte gris RAL7016 ainsi que les portails. La façade Nord sera composé d'un mur béton avec un bardage bois claire-voie en partie haute, avec la charpente apparente. La façade Sud sera composé d'un mur béton en partie basse, avec la charpente apparente. La toiture sera composée de bac acier teinte grise RAL 7016 avec panneaux photovoltaïques.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

MANDAT_DEPOT_MOTTECOHATUAL.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

1_2000_MOTTE_COHATUAL.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

1_500_MOTTE_COHATUAL.pdf